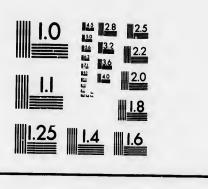


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503

FILL ST.

CIHM/ICMH Microfiche Series. CIHM/ICMH Collection de microfiches.



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



## Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

	12X	16X		20X		24X		28X		32X
						1				
		f at the reductio filmé au taux de 14X					26X		30X	
ノ	Additional commentair	omments:/ es supplémentai	ires: [Printed	ephemera]	1 feuille (v	erso blanc)				
	Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ if se peut que cartaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque ceia était possible, ces pages n'ont pas été filmées.				slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelur etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.					
	Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ Lare liure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure					Seule édition disponible  Pages wholly or partially obscured by errata				
	Relié avec d'	Bound with other material/ Relié avec d'autres documents				includes supplementary material/ Comprend du matériel supplémentaire  Only edition available/				
		coloured plates and/or illustrations/ lanches et/ou illustrations en couleur				Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression				
		(i.e. other than lleur (i.e. autre d			V	Showthre Transpare				
		oloured maps/ artes géographiques en couleur				Pages detached/ Pages détachées				
		over title missing/ o titre de couverture manque			<b>V</b>	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées				
		ers restored and/or laminated/ verture restaurée et/ou pelliculée				Pages restorad and/or laminatad/ Pages restaurées et/ou pelliculées				
	Covers dama	nged/ endommagée				Pages da Pages en	maged/ dommagé	es		
	Coloured cor Couverture of					Coloured Pages de				
he u	sual method	of filming, are o	thecked below	<b>w</b> .			lans la méi ci-dessous		rmale de	filmag
opy	which may be may alter a	lable for filming. be bibliographics ny of the image which may signif	ally unique, s in the		de c poin	et exempl t de vue b	possible de aire qui so libliograph roduite, o	nt peut-i ique, qui	être uniqu i peuvent	es du modifi

The copy filmed hare has been reproduced thanks to the generoeity of:

Seminary of Quebec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and lagibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Originei copies in printed paper covers ere filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or liliustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies ere filmed beginning on tha first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frama on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as meny frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'axempleire filmé, et an conformité evec les conditione du contret de filmage.

Les exemplaires origineux dont le couvarture an papier est imprimée sont filmés an commençant par le premier piat et en terminent soit par la dernière page qui comporte une ampreinte d'impression ou d'iliustration, soit par le second plat, salon le cae. Toue les sutres examplaires originaux sont filmés en commençant par la premièra page qui comporte une amprainte d'impression ou d'iliustration et en terminant par le dernière page qui comporte une talle empreinte.

Un des symboles suivents sparaîtra sur le dernière image de chaque microfiche, seion le cas: le symbole → aignifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FiN".

Les cartee, pienches, tableeux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différants.

Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur geuche, de geuche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'imeges nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

|--|

1	
2	
3	

(P

1	2	3
4	5	6

276 Horesse and electeurs, 124

## AUX Electeurs

Du Comté de NICOLET.

Voyant que ma candidature rencontre partout les plus chaudes sympathies de l'immense majorité des électeurs, mes adversaires, en désespoir de cause et à bout d'arguments, recourent à l'arme déloyale de la calomnie pour m'empêcher d'arriver au succès que je suis certain d'obtenir. Le Journal des Trois-R vières but la marche et me représente comme un homme dangereux parce que je suis franc-maçon. En bien, ceci est une infâme calomuie, ainsi que je m'empresse de le prouver par des documents dont je défie qui que ce soit de nier l'importance et l'exactitude Voici d'abord ma déclaration solennelle, qui est corroborée par le certificat du grand-maître et du secrétaire le la ci-devant loge Milton, aujourd'hui la loge Shawinigan, aiusi que par le certificat de mon curé, le révérend M. Panneton:

Province de Québec.

Je soussigué LOUIS TREFFLÉ DORAIS.

En vertu des dispositions de l'acte 37 Victoria, Chapitre 37, intitulé: "Acte pour la suppression des serments volontaires, et extrajudiciaire." Déclare soiennellement ce qui suit, le croyant consciencieusement vrai, savoir:

Que, ayant joint une société de franc maçon dont la loge portait le nom de Milton Lodge en l'année mil huit cent soixante et dix. Je n'ni assisté qu'à trois ou quatre assemblées de cette loge; Que je n'ai joint aucune autre loge de ma vie.

Je déclare que, m'apercevant que j'étais dans une manvaise voie, je me snis retiré de la franc-maçonnerie complèment, sans aucune restriction soit pour le présent soit pour l'avenir; je me suis retiré pour toujours de cette société, parce que je suis convaincu qu'un bon catholique ne peut appartenir, ni à cette société ni à aucune autre société secrète. Je suis franchement et sincèrement catholique, et je pratique publiquement et ouvertement mes devoirs religieux.

En foi de quoi, j'ai signé et fait la présente déclaration à St-Grégoire, ce vingt-quatrième jour du mois de novembre de l'année mil huit cent quatre-vingt-un.

Reçu devant moi soussigné, l'un des Juges de Paix de Sa Majesté, dans et pour le district des Trois-Rivières, les jour et an ci-dessus.

L. T. DORAIS.

PIERRE THIBAUDEAU, J. P.

LOGE SHAWINIGAN, CI-DEVANT LOGE MILTON No. 5880. O. R. de A. F. & A. M.

[No. 5880.]

TROIS-RIVIÈRES, 32 CANADA.

Le présent est pour certifier que le frère Louis T. Dorais, maître franc-maçon, a été démis de la loge Shawinigan No. 25, en bonnes conditions et que ses honoraires ont été complètement payé.

Donné à Trois-Rivières, ce 15me jour d'avril 1880, sous notre seing et le sceau de la loge.

(Signé)

George D. Tyler, V. Maître.

Alex. McKelvie, Secrétaire.

Le present est pour certiner que le trere Louis T. Dorais, maître

franc-maçon, a été démis de la loge Shawinigan No. 25, en bonnes conditions et que ses honoraires ont été complètement payé.

Donné à Trois-Rivières, ce 15me jour d'avril 1880, sous notre seing et le scenu de la loge.

(Signé) George D. Tyler, V. Maître.

Alex. McKelvie, Secrétaire.

Nous soussigné, curé de la paroisse de St-Grégoire-le-Grand, dans le diocèse des Trois-Rivières, certifions à tous ceux qui les présentes verront que le porteur, Monsieur L. T. Dorais, est mon paroissien et qu'à ma connaissance, il remplit ses devoirs comme catholique, et par conséquent je ne le considère pas comme franc-maçon.

En foi de quoi nous avons signé les présentes à St-Grégoire-le-Grand, le 17 Novembre 1881.

J. E. PANNETON, Ptre. Curé de St-Grégoire.

En face de ma déclaration solennelle, assermentée, du certificat de la loge à laquelle on dit que j'ai appartenu, et surtout en face du certificat de mon digue curé, que deviennent les calomnies du Journal des Trois-Rivières et de ceux dont il se fait le triste écho? Quand j'ai pour me justifier et pour établir que je suis un bon catholique, quand j'ai une pareille justification, j'ai droit de traiter mes adversaires de calomniateurs et de lâches ceux qui se servent d'un moyen aussi ignoble; j'ai droit de démander aux hommes honorables de repousser cette calomnie comme elle mérite d'être repouseée.

Non, MM. les électeurs, je ne suis pas franc-maçon, je suis catholique et je pratique et respecte ma religion autant que peut le faire un homme de bonne volonté. J'en appelle surtout au témoignage des citoyens de ma paroisse, qui peuvent dire comment je m'acquitte de mes devoirs religieux.

D'ailleurs, en supposant même que je serais franc-maçon, de quel droit le Journal des Trois-Rivières viendrait-il me le reprocher? Le Journal est l'ami dévoué, le partisan acharné de Sir John A. MacDonald, de M. Thom. White, du Montreal Gazette et de tous les conservateurs anglais: or, si c'est un crime d'être franc-maçon, Sir John, M. White et les chefs conservateurs anglais sont coupables de ce crime et méritent antant que moi la réprobation du Journal, et tant que ce dernier n'aura pas condamné ces messieurs, qui sont actuellement franc-maçons, il n'a pas raisonnablement le droit de me condamner, moi, qui ne suis plus franc-maçon.

Il y a bien plus: Sir John A. MacDonald, l'Hon. M. Abbott, des hommes que supportent le Journal, sont des chefs orangistes, c'est-àdire les chefs d'une association qui a juré haîne à mort aux catholiques et de "marcher jusqu'à la cheville du pied dans le sang des papistes." Voilà une association qui a de la haîne, qui a de l'horreur pour les catholiques! Sir John A. MacDonald, est un des chefs de cette association haîneuse, sanguinaire, et cependant le Journal n'a pas un mot à dire contre lui. Que penser d'une gazette qui se rend aussi ouvertement coupable d'injustice et de mauvaise foi?

Non, messieurs les électeurs, je ne suis pas franc maçon; je suis catholique comme vous, et si vous me faites l'honneur de m'élire, ainsi que j'en suis plus certain que jamais, vous n'aurez pas à rougir de ma conduite en Chambre. Vous savez que dans mes relations d'affaire, je ne suis pas homme à manquer de parole, à dire blanc quand je pense noir, et je me conduirai pareillement en politique et je serai catholique avant tout.

LOUIS T. DORAIS.

Saint-Grégoire, 26 novembre 1881.

